Décision n° 2014-1211
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 14 octobre 2014
renouvelant une autorisation d'utilisation de fréquences assignées
à la société nationale des chemins de fer français (SNCF)
pour un réseau radioélectrique indépendant
établi à Calais (62)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2009-0608 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 juillet 2009 modifiée attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences à la société nationale des chemins de fer français (SNCF) pour un réseau radioélectrique indépendant établi à Calais (62) ;

Vu la demande en date du 31 janvier 2014 de la société nationale des chemins de fer français (SNCF), reçue le 31 janvier 2014 ;

Après en avoir délibéré le 14 octobre 2014 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Décide :

Article 1 – Dans la bande UHF, avec une canalisation de 12,5 kHz de large, l'autorisation d'utilisation de 10 canaux simplex pour 38 assignations, délivrée à la société nationale des chemins de fer français (SNCF) par décision n° 2009-0608 en date du 7 juillet 2009 modifiée, est renouvelée, selon les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de fin de la précédente autorisation, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le titulaire fait connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes son souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui lui seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – Le titulaire de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est assujetti au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié, susvisé.

Article 4 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Fait à Paris, le 14 octobre 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe 1 à la décision n° 2014-1211 en date du 14 octobre 2014
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

Les fréquences pour les 38 assignations sont listées ci-dessous.

Fréquence (MHz)	Largeur de bande attribuée en kHz	Sommes des Aires d'attribution (km²)	Nombre d'assignations
444,787500	12,5	5,586	2
444,812500	12,5	5,586	2
445,075000	12,5	18,852	6
445,137500	12,5	5,586	2
445,162500	12,5	18,852	6
445,412500	12,5	6,284	2
445,612500	12,5	18,852	6
445,937500	12,5	12,568	4
446,487500	12,5	18,852	6
446,850000	12,5	5,586	2

Nombre total d'assignations du réseau n° 199703635 : 38

Stations de base

Ce réseau comprend 7 stations de base.
Les fiches de l'annexe 2 (7 bases) récapitulent l'ensemble des caractéristiques techniques des stations de base du réseau.

Déclaration des stations de base

La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place du réseau concerné, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Coordination aux frontières

Le titulaire est tenu de respecter les accords internationaux, ainsi que les accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France. Ces accords peuvent restreindre l'exploitation des fréquences au voisinage des frontières. Ils sont disponibles auprès de l'Agence nationale des fréquences, responsable de la coordination internationale des fréquences aux frontières au titre de l'article R.20-44-11 (8°) du CPCE.

Annexe 2 à la décision n° 2014-1211 en date du 14 octobre 2014
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 1**
Adresse :	D 246 PRCI DE CALAIS
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 55' 58" N
Longitude :	01° 50' 46" E
Altitude NGF (en m) :	4
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	10
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	7
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	17
Azimut (en °) :	40
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	70
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
444,787500	444,787500	11K0G3E--
444,812500	444,812500	11K0G3E--
445,137500	445,137500	11K0G3E--
446,850000	446,850000	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 2**
Adresse :	D 246 PRCI DE CALAIS
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 55' 58" N
Longitude :	01° 50' 46" E
Altitude NGF (en m) :	4
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	12
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	7
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	17
Azimut (en °) :	40
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	70
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
444,787500	444,787500	11K0G3E--
444,812500	444,812500	11K0G3E--
445,137500	445,137500	11K0G3E--
446,850000	446,850000	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 3**
Adresse :	D 246 PRCI DE CALAIS
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 55' 58" N
Longitude :	01° 50' 46" E
Altitude NGF (en m) :	4
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	15
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	7
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	17
Azimut (en °) :	220
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	70
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
444,787500	444,787500	11K0G3E--
444,812500	444,812500	11K0G3E--
445,137500	445,137500	11K0G3E--
446,850000	446,850000	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 4**
Adresse :	D 246 PRCI DE CALAIS
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 55' 58" N
Longitude :	01° 50' 46" E
Altitude NGF (en m) :	4
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	8
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	7
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	17
Azimut (en °) :	220
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	70
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
444,787500	444,787500	11K0G3E--
444,812500	444,812500	11K0G3E--
445,137500	445,137500	11K0G3E--
446,850000	446,850000	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 5**
Adresse :	QUAI DU RHIN
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 57' 13" N
Longitude :	01° 51' 02" E
Altitude NGF (en m) :	5
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	8
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
445,075000	445,075000	11K0G3E--
445,162500	445,162500	11K0G3E--
445,612500	445,612500	11K0G3E--
445,937500	445,937500	11K0G3E--
446,487500	446,487500	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 6**
Adresse :	RUE COLBERT
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 56' 44" N
Longitude :	01° 50' 36" E
Altitude NGF (en m) :	3
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	5
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
445,075000	445,075000	11K0G3E--
445,162500	445,162500	11K0G3E--
445,612500	445,612500	11K0G3E--
445,937500	445,937500	11K0G3E--
446,487500	446,487500	11K0G3E--

société nationale des chemins de fer français (SNCF)
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**199703635 / 7**
Adresse :	RUE DU CIMETIERE NORD
Code INSEE - Ville :	62193 CALAIS
Latitude :	50° 57' 12" N
Longitude :	01° 50' 54" E
Altitude NGF (en m) :	5
PAR (en W) :	1
Rayon d'action du site (en km) :	1

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	10
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
445,075000	445,075000	11K0G3E--
445,162500	445,162500	11K0G3E--
445,412500	445,412500	11K0G3E--
445,612500	445,612500	11K0G3E--
446,487500	446,487500	11K0G3E--